DÉNONCIATION

Faite à l'opinion publique, contre le royaliste DEHARGNE, *ex-Procureur-Syndic du District de S. Calais, destitué par le Comité de Législation, & Électeur,*

Pour servir de Réponse au Citoyen CHARLES-LATOUSCHE, *ex-Président du Tribunal du District de S. Calais, à la collection de sottises & de calomnies vomies contre lui par Dehargne.*

J'ATTENDOIS avec impatience l'époque où l'assemblée électorale auroit terminé ses délicates fonctions, moins pour repondre aux plates diatribes que Dehargne & ses co-royalistes ont répandu contre moi, que pour leur fermer la bouche pour jamais : mais j'apprends que cèt ennemi effréné du bien public se propose de traîner jusques dans le sein d'une assemblée respectable & nombreuse, ce sale assemblage de calomnies (*a*) & de sottises dont un *Bienfaisant* Imprimeur vient de faire gémir

(a) Dehargne pour appeler sur moi la défaveur, commence son mémoire par dire que j'étois avant la révolution un chevalier d'industrie, que j'usurpois dans mes actes la qualité de noble, que j'ai voulu voter avec la noblesse qui m'a rejetté, &c. &c. Si Dehargne parloit à des gens de cent lieues, son langage pourroit faire fortune. On sait que j'ai habité pendant 15 ans une assez jolie petite Terre que je possédois dans la Commune de S. Michel de Chavaigne, & que j'avois achetée en 1776. Comme alors j'aimois éperduement la chasse, je l'avois achetée parce qu'il y avoit un petit fief qui y étoit attaché. En 1775, desirant faire une semblable acquisition, j'avois traité d'une petite Charge qui n'avoit d'importance que par les privilèges qui y étoient attachés, puisqu'elle donnoit la qualité d'écuyer que je ne cherchois point, mais bien l'exemption des francs-fiefs. Elle m'avoit coûté 5000 liv. & me garantissoit de 3100 l. de francs-fiefs que j'aurois été obligé de payer, c'étoit donc une pure spéculation. On sait combien j'ai été obligé de lutter contre les receveurs de francs-fiefs toutes les fois que j'ai obmis d'insérer dans les actes publics que je souscrivois, les qualités de cette charge dont je n'ai jamais fait personnellement le service, & que j'ai revendue en 1786, lorsque j'eus traité de la charge de lieutenant criminel de la Flèche.

Il existe encore beaucoup d'individus qui ont voté à l'assemblée de la noblesse en 1788. Je défie qu'il y en ait un seul qui m'ait vu m'y présenter, ni qui ait entendu dire que j'aie voulu m'y présenter: j'ignore jusqu'au local où cette assemblée s'est tenue, & le scélérat Dehargne à qui le mensonge est familier, sait lui-même que j'ai assisté & présidé l'assemblée du Tiers-état à S. Michel, puisqu'il a vu, lu & vérifié le certificat honorable de la municipalité de S. Michel de Chavaigne qui lui présente un démenti formel, & atteste mon civisme dès l'aurore de la révolution. Cette explication suffit pour réponse au mémoire de Dehargne, parce qu'elle donne une idée de la confiance qu'il mérite.

son *honorable* Presse. Alors la haîne de la tyrannie, le souvenir des persécutions que j'ai éprouvées, le soin de ma réputation & le desir de servir mon pays, me forcent d'abréger les momens.

Qu'espérois-tu donc Dehargne, quand pour me noircir tu as eû recours aux *hideux* pinceaux de ton (*b*) défenseur officieux ? Ignorois-tu que je n'ambitionnai jamais les fonctions publiques dont il est facile de sentir qu'à l'aide de tes mensonges & de tes dignes co-électeurs du canton de S. Calais, Bessé & autres, tu veux m'écarter. Console-toi. Les dernières que je viens de remplir au milieu de tes persécutions, de tes actes de vengeance & de ta basse jalousie, ont assez dû m'apprendre à ne les pas desirer. Quel parti espères-tu tirer du noir tableau que tu as il y a quelque temps exposé en public ? Au milieu des sombres dont il est rempli, le véritable point de vue ne t'a t-il point échappé ? Le peintre que tu as employé ne t'a t-il point préparé la ciguë ? Comment ne vois-tu pas déja rire de ta défaite celui qui employant pour toi ses crayons, n'a tracé le mensonge que pour être plus sûr d'appeler sur toi la vérité ? Ne sais-tu pas enfin que ce misérable éprouve une jouissance délicieuse quand il a conduit les athelètes sur le champ de bataille, & qu'il a engagé l'action ? A la vérité ton cœur fût pétri avec le sien; mais ne te dit-il pas ce cœur qui n'aima jamais & qui fera sans cesse ton tourment, qu'il n'existe pas au monde un seul homme sur qui ait dû reposer ta confiance ? Donnons donc une jouissance à l'écrivain de Dehargne : ce sera sans doute la seule & sa plus douce récompense.

Dehargne vient d'être frappé par la foudre. Le Comité de législation vient de l'arrêter dans sa course *révolutionnaire*. Dehargne est honteusement destitué avec six de ses *honorables* amis. Ah ! pourquoi Souin Tibergerie maire de S. Calais, ne l'est-il pas aussi ? Je pourrois me borner à cette réponse. Elle jette un trait de lumière sur les principes politiques & sur les actions de ces misérables. Il pourroit me suffire encore de leur dire : pendant dix mois vous m'avez tous deux persécuté en m'accusant de fédéralisme. Malgré vos efforts, je suis parvenu à échapper à la mort. . . Vous m'avez ensuite persécuté comme Terroriste : vous m'avez fait désarmer & par conséquent priver de fonctions honorables que j'ai remplies avec intégrité : eh bien, j'ai échappé à l'infamie, ou plutôt elle ne pouvoit m'atteindre. Un Arrêté honorable du Comité de Sûreté générale ma rendu justice en faisant votre supplice,

---

(*b*) *Le mémoire de Dehargne portant un appel au peuple, est écrit par lui-même, on en juge par la pauvreté du style ; celui qu'il a fait imprimer auparavant contre moi, est suivant l'opinion la plus commune, l'ouvrage de M. Mousseron Melleve, qui, en 1792, partagea la disgrace de M. Dehargne, lorsqu'ils furent chassés tous deux de S. Calais avec M. Bordet. Ce M. Mousseron a été depuis ce temps-là le séminariste de différentes maisons d'arrêt. Quand les brigands de la Vendée vinrent au Mans, ils le mirent en liberté. On prétend que MM. les électeurs de S. Calais, à l'aide de ceux qui leur sont dévoués dans les cantons de Bessé, Bouloire & Vibraie, lui ont promis en récompense de le faire inscrire sur la liste de ceux qui doivent composer les nouveaux Tribunaux. Voilà les* ON DIT. *Quant à moi, je ne m'explique point sur l'auteur de ce libelle. Il suffit que Dehargne me comprenne.*

& celui de vos lâches & dangereux partisans (*c*). Irrité de mon succès, Dehargne a cru se venger. Il a fait composer contre moi un mauvais & festidieux roman ; mais il n'a servi & ne servira qu'à le faire mépriser davantage. Est-il en effet un seul homme de bonne-foi parmi ceux qui me connoissent, qui puisse arrêter ses idées & sa croyance sur les absurdités, les mensonges, les faux principes & les inconséquences dont est farci ce *compendium* de plates injures & de calomnies. Y répondre, ferait douter du mépris qui en poursuit l'auteur. Je n'ai besoin que de l'estime des amis de la liberté. Ceux-là ne doutent pas de mes principes que je n'ai cessé de professer ouvertement avant & depuis la Révolution. Que m'importent les royalistes? Leur haîne qui m'honore, est un titre précieux que je conserverai.

Ceux qui ont lu mon premier mémoire, ont vu en racourci une faible esquisse de la conduite de Dehargne & de ses partisans, qu'il a pour recompense de leurs services fait nommer Électeurs. Mais pour prouver à mes concitoyens, jusqu'où ce misérable a poussé ses prétentions & son extravagance : pour juger l'abominable rôle dont cet infâme persécuteur paroît avoir été chargé. pour prouver enfin jusqu'où s'étendoient & s'étendent encore les fils de la conspiration qui vient d'être inutilement ourdie contre la République & la Représentation nationale, par les meneurs de la section Lepelletier; reconnaissez dans Dehargne & ses fidèles serviteurs les courageux propagateurs de leurs opinions républicides. Écoutez Dehargne dans un nouveau mémoire de sa composition qu'il vient de faire imprimer. Après six jours de désobéissance aux Arrêtés du Comité de Législation qui l'a destitué, & aux injonctions répétées du directoire du Département, il a fait un appel au peuple qu'il a tenté de faire insurger en sa faveur, & dont il a voulu se faire un bouclier pour se maintenir en pleine révolte contre la volonté nationale.

» Peuple souverain, dit-il aux assemblées primaires vers lesquelles il a dépêché des émissaires dans tous les cantons, *ma destitution est une injure trop grave qu'on te fait, pour que je ne t'en porte pas ma plainte . . . C'est à toi qu'il appartient de prononcer ma destitution ou ma conservation . . . . J'attends mon Arrêt . . . & je comparois à ton Tribunal, en suivant ce principe qu'il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses Saints, &c. . . .* » Cet acte imprimé est coupable sans doute, mais il faut le couvrir de mépris :

(*c*) *Sur les certificats honorables que je présentai, & l'attestation de plusieurs Représentans du peuple, les preuves d'un civisme soutenu depuis le commencement de la Révolution ; l'insipidité enfin des motifs de désarmement, & un certificat qui prouvoit qu'à l'époque où l'on me désarmoit, je donnois l'exemple du courage, & que quoique fonctionnaire public, je marchois aux postes avancés contre les chouans, plusieurs membres du Comité de Sûreté générale ne purent s'empêcher de dire que ceux qui me persécutoient étoient sans doute* DES CHOUANS. *J'ai dédaigné de vouloir reprendre mes fonctions, parce que Dehargne qui avoit surpris la religion de Dubois-Dubais, avoit fait décomposer le Tribunal, & y avoit introduit l'ineptie personifiée. A la vérité, on y remarque un certain M. Javary qui fut désarmé comme suspect, en 1792, par arrêté du Conseil général de la Commune. MM. Quentin, & Proust commissaire national, avoient* heureusement *joui de la confiance de M. Dehargne, & ils sont les seuls qui n'aient pas démérité aux yeux de ce puissant régénérateur.*

il eſt entre les mains des électeurs, & eſt connu d'un grand nombre d'entre eux. (*d*.)

Dehargne par l'effet d'une cabale & d'un infâme agiotage, eſt venu à bout de ſe faire nommer électeur, & de s'aſſocier ces hommes qui ne jouiſſent pas de la confiance des patriotes, & dont pluſieurs ont pouſſé *l'inutile* extravagance juſqu'à aller en face du Comité de Législation, ſolliciter le rapport de l'Arrêté qui deſtitue ces ennemis implacables des patriotes.

Amis de la République, hommes incorruptibles, voilà ceux que notre Commune vous députe avec des pouvoirs illimités. Malheur, malheur à notre pays : malheur à tout patriote qui y reſpire, ſi le royaliſme ſe couvrant de dehors trompeurs, vient à bout de ſurprendre la religion de l'aſſemblée électorale. Amis de la liberté, redoutez les manœuvres de cette majorité choquante des électeurs du Diſtrict de S. Calais, où Dehargne & ſes fidèles amis ont égaré le peuple. Deux ſections dont les préſidens ſont électeurs & les inſéparables amis des Dehargne & des Tibergerie, ont rejetté la conſtitution, d'autres ont des pouvoirs illimités. Conſultez les électeurs du canton de Treſſon, dont l'aſſemblée primaire a rejetté courageuſement les inſinuations perfides de Dehargne & ſes émiſſaires. Il peut exiſter encore un petit nombre d'électeurs patriotes dans nos autres cantons, (j'aime à le croire), à leur langage vous les connoîtrez. Quant à moi qui me jouerai toujours des inſinuations des méchans, je déclare que je ne ceſſerai d'être l'intrépide défenſeur de la conſtitution, mais je déclare auſſi que je ne veux, que je ne deſire & que mon intention eſt de n'accepter aucune des fonctions publiques qui ſont actuellement à la nomination du corps électoral. (*e*) Tels ſont mes ſentimens; j'en ai d'autant plus de force & de courage, pour m'écrier : Électeurs, vous ſerez juſtes, mais auſſi ſoyez ſévères. Conſervez l'attitude qui ſeule vous convient. Que le lieu de vos ſéances ſoit pur, & que les royaliſtes ne puiſſent de leur ſouffle empoiſonné, corrompre l'air ſalutaire que les Républicains doivent reſpirer dans le ſanctuaire de vos délibérations.

CHARLES-LATOUSCHE.

(*d*) *On mande de S. Calais, que dans le temps de la dernière inſurrection de Paris, qu'on a trouvé un écrit infâme affiché à la porte de l'adminiſtration, dans lequel on invite les* HONNÊTES GENS *à maſſacrer tous les Républicains : s'armer pour aller ſecourir les Chouans, & de proclamer de ſuite un Roi, c'eſt là le ſeul moyen y eſt-il dit d'avoir la paix. Cet écrit a été dénoncé au Juge de paix, & l'Adminiſtration du Diſtrict en a envoyé copie au Comité de Sûreté générale.*

(*e*) *Dehargne & ſes dignes partiſans que l'on connaîtra par l'intérêt qu'ils prennent en lui, & les horreurs qu'ils vomiſſent contre moi, diſent hautement que je ſuis l'auteur des* QUESTIONS *imprimées qui ont été adreſſées aux Électeurs. Je jure ſur mon honneur que je n'en ſuis pas l'auteur. J'y ai reconnu beaucoup de vérités. Si j'en euſſe été le rédacteur, je n'aurois pas oublié des faits eſſentiels qui ne s'y trouvent pas, & d'autres qui ne ſont pas aſſez expliqués. Dehargne & ſa clique ſavent bien que j'ai aſſez de courage pour ſouſcrire moi-même mes ouvrages : je ſuis l'auteur du pamphlet intitulé* ORAISON FUNÈBRE DE DEHARGNE : *Et la crainte ſans doute qu'il a de me forcer de débrouiller entièrement la matière, me diſpenſera toujours de lui répondre devant les Tribunaux.*